

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 22 septembre 2020

Délibération n° 2020 – 22/09/2020 – 1

Approbation du verbatim du conseil d'administration du 25 mai 2020

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 19 Membres représentés : 7 Total : 26	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 25 mai 2020.**

Dijon, le 23 septembre 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 25 mai 2020

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 25 mai 2020

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Madame Patricia FAUQUE,
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Monsieur Philippe GARNIER,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Membre excusé

Madame Peggy CÉNAC.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Membre absent

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK (procuration à Madame Gwladys BOUILLIN),
Monsieur Eliot BARBERIS (suppléé par Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES),
Madame Louise BOUCHÉ (suppléée par Madame Léana MC CARTHY),
Madame Gwladys BOUILLIN,
Monsieur Arthur SABATIER,
Monsieur Alexandre TISSIER.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Monsieur Arthur SABATIER),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Luis LE MOYNE),
Madame Pascale PONSE-WILHELM.

Membre excusé

Monsieur Yang SONG.

Membres absents

Monsieur Éric CHENAL,

Madame Maude CLAVEQUIN.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVE, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale

Pour la gestion du conseil d'administration : pôle des Affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I)	Informations du Président.....	1
II)	Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 14 février et 9 mars 2020.....	13
	- 14 février 2020.....	13
	- 9 mars 2020.....	13
III)	Questions relatives aux Ressources Humaines.....	13
	1. Contingent CRCT (Congé pour Recherches et Conversions Thématiques) attribués par l'établissement en 2020-2021.....	13
IV)	Questions financières	16
	1. Proposition de tarifs réduits des installations sportives du SUAPS en raison du COVID-19 pour les associations sportives - année 2019-2020.....	16
	2. Simplification des tarifs généraux des Installations sportives universitaires	17
	3. Tarifs, subventions et dons.....	17
	4. Sorties d'inventaire.....	18
V)	Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 12 mai 2020.....	19
	1. Propositions des composantes relatives à l'adaptation des modalités pédagogiques et de contrôle des connaissances et du calendrier des examens pour l'année universitaire 2019-2020 en raison de la crise sanitaire	20
	2. Architecture de l'offre de formation de l'Université de Bourgogne pour la rentrée 2020	21
	3. Demandes de modifications des fiches filières pour la rentrée 2020.....	21
VI)	Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 5 mai 2020.....	22
	1. Campagne BQR 2020 (Programme 2 - Allocations postdoctorales) : Attribution des subventions.....	22
	2. Demandes de subventions.....	23
VII)	Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	24
	1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	24
	2. Compte-rendu des conventions hors subvention.....	26
VIII)	Questions diverses.....	27

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 25 mai 2020)

*(La séance est ouverte à 14h15 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas
Président de l'Université de Bourgogne)*

- :- :- :- :- :- :-

I) Informations du Président

Le Président.- Merci à vous toutes et à vous tous pour votre présence cet après-midi.

Nous allons commencer ce conseil d'administration par un certain nombre d'informations que je vais porter à votre connaissance. La première information est tout sauf joyeuse. Vous avez peut-être, certains d'entre vous l'ont peut-être appris au cours du week-end, nous avons un étudiant qui est décédé, je crois que c'est jeudi dernier. C'est un étudiant de cinquième année de l'ESIREM. L'ESIREM est à nouveau touchée après le dramatique accident qui a eu lieu il y a 18 mois, lors d'un match de rugby, vous vous en souvenez, ça nous avait déjà tous profondément attristés. Là c'est à nouveau un étudiant de l'ESIREM.

Cet étudiant c'est Agbalenyo Kossi qui était un étudiant originaire du Togo, qui était de 1992, qui avait quitté le Togo après le bac pour poursuivre ses études à Niamey, au Niger et il avait obtenu là-bas une licence, à l'École des mines, de l'industrie et de la géologie et après cette licence il a été accueilli via Campus France, par l'ESIREM en troisième année et puis ça s'était bien passé. Il était actuellement en cinquième année à l'ESIREM et il réalisait cette cinquième année en double diplôme avec l'université de Québec à Chicoutimi, en tant qu'élève ingénieur spécialisé dans les matériaux et le développement durable.

Sa disparition est purement accidentelle, au cours d'une promenade il s'est noyé tout simplement, malheureusement.

C'est un étudiant qui était non seulement très méritant mais aussi très apprécié, très gentil, très discret. Il était vraiment dévoué aux autres puisqu'il était délégué en quatrième année avant de partir au Québec et donc c'est un drame à la fois pour l'équipe pédagogique de l'ESIREM bien sûr, pour les étudiants, ses amis qu'il s'était fait ici à Dijon et à Chicoutimi.

Je pense aussi à ses parents puisque je crois que la pire chose qui puisse arriver à des parents c'est de perdre leur enfant qui était en plus promis à un bel avenir.

Tout allait bien et l'accident en a décidé autrement. Bien sûr nous nous associons à la douleur de ses parents, à la douleur de la communauté et ce que je vous propose c'est tout simplement de respecter une minute de silence en début de ce conseil d'administration en hommage à Agbalenyo Kossi et à ses parents.

Les membres du conseil d'administration observent une minute de silence.

Le Président. - Bien je vous remercie.

D'autres informations en ce début de conseil d'administration.

Peut-être faire un petit point sur l'ensemble des actions qui ont été mises en œuvre par l'uB ou au sein de l'université de Bourgogne au profit des étudiants en cette période difficile de Covid-19.

On est passé d'une période de confinement à une période de déconfinement. Au cours de cette période il y a eu un certain nombre d'actions comme je vous le disais. D'abord des dons et prêts informatiques. C'est-à-dire qu'il y a du matériel qui a été donné aux étudiants ou qui a été prêté aux étudiants. Environ 250 étudiants ont bénéficié d'un prêt ou d'un don de matériel informatique. Alors, très souvent du matériel recyclé dans le sens où nous avons du matériel qui, soit prenait la poussière, soit n'était plus utilisé. Ce matériel a été remis à niveau par les équipes d'informaticiens et ensuite il y a toute une organisation de distribution qui a été réalisée principalement par Alexandre Fournier, Vice-président délégué au numérique et donc ça a permis d'équiper un certain nombre d'étudiants. Ensuite, environ une centaine de cartes SIM qui permettent d'avoir de l'Internet mobile, des data. Chaque carte comporte 50 gigaoctets de données Internet mobile qui sont distribuées aux étudiants qui se sont déclarés être en zone blanche ou en rupture de connexion Internet.

Nous avons parallèlement, pour permettre aux étudiants qui se trouveraient encore en zone blanche ou qui ne pourraient pas accéder à un matériel suffisamment fiable, réalisé un sondage à l'issue duquel, à peu près 80 étudiants se sont déclarés intéressés par l'utilisation de salles informatiques chez nous, dans nos locaux. Donc ces salles informatiques sont en voie d'aménagement et l'information du lieu exact permettant à ces étudiants d'accéder à un matériel informatique avec connexion, leur sera communiquée ce soir.

Parallèlement, j'ai pris contact avec le CROUS qui a accepté de rouvrir « bed & CROUS » qui est un système de location de chambres universitaires à la nuit et qui permet donc aux étudiants qui n'auraient pas de solution d'hébergement à Dijon pendant cette période d'examens, d'en avoir une tout simplement, à un tarif CROUS, aux alentours de 22, 25 € la nuit d'après mes informations.

Le PFVU rencontre encore quelques difficultés m'a-t-on dit ce matin pour trouver des secrétaires d'examen pour certains étudiants en situation de handicap. Ça c'est un point sur lequel il faut qu'on réagisse très vite. On y travaille bien sûr, le PFVU y travaille beaucoup et fait le maximum. En fait ce qui nous manque tout simplement c'est pour des étudiants qui n'ont pas la possibilité de composer, taper sur le clavier, quelqu'un pour les aider. On n'abandonne pas, on continue bien sûr et on essaie de trouver toutes les solutions possibles et imaginables.

Autre aide qui a été organisée au sein de l'uB c'est l'aide alimentaire. Donc on a l'association Épi'Campus qui travaille notamment avec Associatifs et Indépendants et puis Bouge ton Campus. Ils ont participé à la distribution de colis alimentaires de première nécessité. Dans le cadre d'Épi'Campus, il y a 400 distributions par semaine sur les sites de Dijon et du Creusot, autour de 40 au Creusot et le reste à Dijon. Et puis sur Auxerre et Nevers et notamment sur Nevers, Bouge ton Campus a participé à la distribution de colis alimentaires au profit d'une centaine d'étudiants à peu près par semaine aussi. Donc ça signifie tout de même qu'au total, on est à près de 500 étudiants par semaine, bénéficiaires de cette aide alimentaire sur les différents sites de l'université de Bourgogne.

Je voudrais publiquement féliciter à l'occasion de ce conseil d'administration, Bouge ton Campus et Associatifs et Indépendants pour leurs initiatives et pour l'élan de solidarité qui les caractérisent. L'institution fait des choses mais les étudiants aussi participent et je trouve que c'est tout à fait remarquable.

Par ailleurs, vous savez, vous avez certainement entendu par la presse nationale que le Gouvernement entendait verser une aide exceptionnelle de 200 € par étudiant au mois de juin. Tout ça se fait par l'intermédiaire du CROUS qui en principe met en place une plateforme dématérialisée qui permet aux étudiants de déclarer leur situation.

Ça concerne les étudiants qui, soit n'ont pas pu réaliser un stage obligatoire, soit ont perdu leur job étudiant en raison de la crise sanitaire. Le CROUS est missionné par l'État pour le traitement des dossiers ce qui est finalement sa compétence mais mobilise également un autre budget pour pouvoir abonder cette aide d'urgence notamment à travers la CVEC et donc si vous voulez, on va participer directement sur le budget de l'université, en fonction du nombre d'étudiants bénéficiaires de cette aide exceptionnelle de 200 € via notamment la CVEC mais pas seulement.

Parallèlement, l'État a annoncé très récemment que l'aide d'urgence qui est versée habituellement par le CROUS sans examen préalable du dossier est majorée à 500€. Cette aide d'urgence, les étudiants qui par exemple n'auraient pas les moyens de venir loger à Dijon même au CROUS et éventuellement de se déplacer, de payer un déplacement, pourront bien sûr en bénéficier, en principe sans grande difficulté.

Donc un certain nombre d'actions qui ont été mises en œuvre par l'uB, au sein de l'uB, par des initiatives diverses et variées et qui répondent peu ou prou aux besoins des étudiants, du moins nous l'espérons parce qu'on est allé au-devant d'eux. Il y a eu tout un travail de mailing réalisé. Pour peut-être votre information, le VP numérique s'est rapproché des autres VP numériques des autres universités. Il y avait différents vecteurs de communication qui ont été utilisés. Il n'y a pas eu que le mailing d'ailleurs pour nous. Il y a eu aussi les réseaux sociaux, il y a eu les sites Internet, le vadémécum de l'étudiant en situation de crise. Il y a tout un ensemble de dispositifs de communication qui permettent aux étudiants en difficulté de recourir à différents services bien sûr et si vous voulez, le taux de retour des étudiants dans les autres universités, est peu ou prou équivalent au nôtre. C'est à dire qu'en fait on est, sur la crise ou la fracture numérique, on est à peu près à un taux de retour avec des besoins aux alentours de 1 % des inscrits. Donc là, on est à 250 bénéficiaires de matériel, une centaine de cartes SIM. Ça correspond à ça. Sur 35 000 étudiants, ça fait à peu près 300-350 étudiants en fracture numérique. Alors évidemment peut-être qu'on ne les a pas tous recensés, c'est une possibilité. Néanmoins, je vous dis, les taux de retour dans les autres universités sont à peu près les mêmes. Évidemment ça dépend aussi des zones où sont situées les universités. Par exemple dans certaines banlieues parisiennes c'est plus difficile. Dans d'autres villes ça l'est moins bien sûr. Donc voilà un petit point d'information sur ces actions mises en œuvre au profit des étudiants.

Autre information qui n'a pas grand-chose à voir sinon qu'elle se trouve dans le même contexte qui est celui de la crise sanitaire. Ça concerne la prolongation des thèses, des contrats doctoraux, des contrats post-doctoraux. Il y a un dispositif qui a été décidé par l'État et ce dispositif il doit être évidemment mis en œuvre au sein de chaque établissement.

Alors je vais peut-être donner la parole à Pascal Neige pour qu'il puisse vous dire un petit mot sur la manière dont on a reçu ce dispositif et la manière dont on le met en œuvre. Pascal je te donne la parole.

M. Neige.- Merci. Donc effectivement on est en train de faire un recensement des besoins auprès des laboratoires sous deux voies : les besoins en termes de prolongation de contrats de thèses sont organisés, enfin l'enquête est organisée par UBFC à travers le collège doctoral et les écoles doctorales et donc le traitement et l'analyse se feront de manière homogène à l'échelle du site par le collège doctoral UBFC. Pour les post-docs et les contrats de personnels techniques et administratifs sur contrats de recherche, nous avons fait notre propre enquête à l'uB. Nous venons d'avoir l'ensemble des retours et nous allons regarder par priorité ce qu'on pourrait demander et, par ailleurs, on a reçu une lettre de cadrage de l'État qui nous dit à peu près comment on doit faire mais pour le moment on n'a pas d'idée des volumes financiers que l'État serait prêt à mettre pour aider à la prolongation de ces contrats. Voilà où nous en sommes.

M. Chevalier.- Je peux me permettre une intervention ?

Le Président.- Oui bien sûr.

M. Chevalier.- Juste pour les questions qu'on se pose. On a eu un comité de direction à l'ICB ce matin. On se pose des questions aussi sur la nécessité d'interpeller la Région puisqu'un certain nombre de doctorants sont financés par la Région, des fois avec des cofinancements régionaux et d'autres organismes.

Autant les annonces de la ministre sont à peu près claires, même s'il n'y a pas le financement pour l'instant mais sont à peu près claires sur les bourses ministérielles, sur les prolongations via les ANR Recherche, etc. Mais sur les montages financiers un peu particuliers via la Région, on est totalement dans l'inconnu en fait.

M. Neige.- Alors effectivement, j'ai demandé à la Région, à Catherine Guey précisément, ce qu'il en était. Pour les contrats de recherche en général de la Région. On aura probablement droit à une prolongation pour faire les dépenses un petit peu plus tard, sans augmentation du volume financier mais on aura une autorisation de dépenses un peu plus tardive. Et pour les contrats de thèses, la Région était en train de réfléchir à ça. Catherine Guey n'était pas opposée à l'idée de faire une prolongation mais m'a alerté sur le fait que le budget de la Recherche est ce qu'il est, autrement dit il y a peu de chances que le budget soit augmenté. Ça revient à dire que si on demande des prolongations, il est possible que ce soit pris sur l'enveloppe Recherche de 2021.

Voilà où on en est. D'autant que la Région s'attend à des recettes en moins à cause de cette période de confinement, en général, pas que dans le domaine de la Recherche mais en général et donc devra faire des arbitrages généraux en matière de finances. Donc pour résumer, je dirais que pour eux la porte n'est pas fermée mais ça sera à prendre sur l'enveloppe dont on dispose d'habitude.

Le Président.- J'essaierai de plaider notre cause auprès de Marie-Guite Dufay avec laquelle j'ai un entretien jeudi prochain. J'aborderai donc la question pour

essayer de... Parce que si le conseil régional comme toutes les collectivités locales aura probablement un budget... enfin moins de rentrées fiscales l'année prochaine, nous aurons peut-être aussi des problèmes de ressources propres l'année prochaine qui seront liées à la contraction de l'activité économique. Je vous rappelle qu'on a un petit 20 %, enfin pas tout à fait, au moins 10 % de ressources propres dans notre budget. Donc là-dessus il va falloir également qu'on sensibilise la Région aux difficultés qui peuvent être les nôtres et qui peuvent avoir des conséquences, on va dire, sur le long terme. Le financement de la Recherche ce n'est pas sur une année, c'est sur plusieurs années et ces financements-là sont importants. Donc le soutien du conseil régional est très important. Donc oui, c'est une question qui sera abordée très bientôt en direct avec la Présidente de la Région.

Autres informations s'il n'y a pas d'autres questions à ce stade.

Vous aviez su probablement que par décret du 11 mai 2020, le Gouvernement avait interdit l'accès aux universités à tout usager, sans nuance, sans distinguer selon la catégorie d'usager. Donc ça signifie que tout étudiant inscrit à l'université de Bourgogne se voyait interdire l'accès aux locaux. Ça contrariait directement les propos tenus par la ministre. A la CPU, on s'est ému. C'est remonté au ministère. Il y a eu une modification de ce décret par un nouveau décret du 20 mai. Désormais, peuvent avoir accès les usagers c'est-à-dire les étudiants pour les examens et les concours en présentiel, pour également accéder au service de médecine préventive et de promotion de la santé, pour suivre des formations continues ou dispensées en alternance, pour accéder aux laboratoires et aux unités de recherche, pour accéder aux services administratifs mais sur rendez-vous ou sur convocation de l'établissement. Donc il y a des conditions et puis là aussi, une nouvelle qu'on attendait et qui est excellente, c'est pour les services de prêt des bibliothèques et des centres de documentation mais attention, il y a une restriction importante, aux seules fins de retrait ou de dépôt d'ouvrage. Donc en fait c'est pour faire rentrer les ouvrages ou au contraire les retirer pour travailler. Ce qui est bien parce que pour le moment, la situation au SCD est figée. Je crois savoir qu'on a à peu près 15 000 ouvrages qui ont été prêtés. Ces ouvrages sont figés. Les gens qui les ont empruntés ne peuvent pas les restituer mais ne s'en servent pas nécessairement. D'autres étudiants en ont peut-être besoin et donc ça va permettre de se réorganiser pour pouvoir redonner à ces fonds documentaires leur sens premier et leur fonction première qui est celle de servir à des jeunes chercheurs ou à des étudiants en formation, en licence ou en master.

Donc il y a une communication qui est en cours de réalisation et de diffusion auprès des directeurs de laboratoire, auprès des directeurs de composante et auprès des services concernés, à la fois par Cédric Demonceaux pour la formation continue, les stages et la formation tout au long de la vie et l'apprentissage et Pascal Neige pour la recherche parce qu'il y avait une forte demande notamment des directeurs de laboratoire de pouvoir à nouveau accueillir des étudiants en M2 Recherche et puis éventuellement en stage, des stagiaires dans leur laboratoire.

Évidemment que ce soit très clair, tous ces aspects se font dans le strict respect des consignes sanitaires en vigueur. Que ce soit clair, il n'est pas question d'ouvrir comme ça nos locaux, il n'est pas question de faire de notre université, de certains laboratoires, de certains bâtiments, des foyers de contamination ou des clusters comme on dit actuellement dans la presse. Parce qu'évidemment, cela emporterait immédiatement fermeture des locaux, au minimum des locaux voire des bâtiments concernés et au maximum, fermeture de l'université, ce qu'il ne faut

évidemment pas, vous en conviendrez. Donc voilà, toujours cette consigne de respect scrupuleux des normes sanitaires.

Autre information qui est aussi une communication du ministère pendant ce week-end et qui concerne alors plein de choses parce qu'il y a une mise à jour on va dire du vademécum qui est adressé aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, sur plusieurs points. Là où je voudrais peut-être attirer votre attention parce qu'il y a plus de 90 pages je crois, c'est sur la question de la rentrée puisque c'est une question qui maintenant se pose. Il faut qu'on s'organise à l'horizon de septembre 2020 et vous le savez, il y a un groupe de travail qui a été constitué par Sophie Morlaix, Vice-présidente déléguée aux formations de licences et de masters qui réunit un certain nombre de directeurs de composante, de membres de la CFVU, de responsables administratifs, d'enseignants, de chercheurs, de BIATSS, bref tout en représentant les uns et les autres les parties prenantes de l'université pour réfléchir sur un certain nombre de thématiques relatives à la rentrée, aux conditions dans lesquelles la rentrée pourrait se faire. Il se trouve que la constitution du groupe date de la semaine dernière, qu'au cours du week-end le ministère a communiqué et communique dans un sens assez clair, c'est qu'en l'état actuel des choses, le principe sera celui de l'hybridation de la pédagogie. Hybridation ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'en fait, il y aura une partie des enseignements en présentiel et une partie à distance.

La question qui est posée dans le document c'est : quelle est la part du présentiel absolument nécessaire et la part du distanciel possible. Donc autrement dit le présentiel c'est ce qui est absolument nécessaire et on ne peut pas faire autrement, d'accord ? Et le distanciel c'est tout ce qu'il est possible de faire.

Donc on voit bien qu'ici, l'idée c'est qu'il faut absolument rentrer dans un principe d'organisation des enseignements par hybridation selon la définition qui en est donnée par le ministère et cette hybridation elle doit s'organiser selon plusieurs critères. Ils sont énumérés par le document mais c'est un peu long, je ne peux pas tout vous livrer bien sûr ici mais ces critères c'est l'hybridation, le présentiel, le distanciel en fonction de la nature des enseignements selon qu'on est en CM, en TD ou en TP - évidemment en TP on a plus besoin de présentiel qu'en CM -, selon les profils ou les besoins des étudiants. Par exemple si on a des étudiants empêchés, salariés, chargés de famille, étudiants en situation de handicap ou des étudiants qui sont en rupture de numérique, comment est-ce qu'on fait pour adapter on va dire le présentiel et le distanciel. Même chose, est-ce qu'on est dans des cursus d'études où les étudiants sont très autonomes, auquel cas on peut favoriser la distance ou moins autonomes auquel cas il faut peut-être davantage penser au présentiel ? etc., etc. Et puis évidemment peut-être le critère majeur c'est celui de l'évolution de la crise sanitaire. Est-ce qu'on sera encore en présence d'une crise sanitaire ? quelle sera-t-elle ? Est-ce qu'elle sera celle qu'on a aujourd'hui ? Est-ce que le virus aura totalement disparu de France ? Est-ce qu'au contraire il y aura un rebond pendant l'été à la faveur du retour des vacances ? etc. etc. Bref personne n'en sait rien. En tout cas le ministère et je pense que de ce point de vue-là il a raison, si on veut absolument continuer à exercer notre mission de service public qui est celle d'enseigner, de former et voire aussi de faire de la recherche par voie de conséquence, eh bien il faut partir du principe qu'il va falloir aménager nos manières d'enseigner en hybridant pour reprendre ce terme, en hybridant nos enseignements, en faisant du distanciel et du présentiel.

Le ministère va même un peu plus loin, il nous demande, il nous suggère, il n'y a pas de demande, ce n'est pas directif du tout, mais bon ça cadre un peu, il nous suggère d'anticiper sur les évaluations en privilégiant les contrôles continus. Donc là je crois qu'il faut effectivement intégrer que plus on fait de contrôles continus, moins on sera prisonnier d'une session d'examens en présentiel si jamais c'est nécessaire ou à nouveau une session d'examen à distance comme on l'a organisée un peu dans l'urgence pour ce mois de mai et le mois de juillet. Donc je crois qu'effectivement il faut intégrer cette dimension-là, il faut essayer de favoriser, dans la mesure du possible, ce contrôle continu.

Un certain nombre d'instruments sont visés par le texte du ministère et ces instruments, on pourrait les mettre dans une catégorie qui serait « L'aide de l'État au profit des établissements ». Mais cette aide de l'État, c'est quoi ? C'est les universités numériques thématiques. Ce sont des sites dématérialisés sur lesquels on trouve beaucoup de cours qui peuvent servir de ressources pédagogiques. Il y a également la promotion d'une idée de mutualisation des cours par les universités, mutualisation des ressources pédagogiques de manière générale entre les collègues, au-delà des universités, indépendamment du rattachement de tel collègue à tel établissement et puis il y a un MOOC « Apprendre à enseigner à distance » qui devrait être rapidement mis à la disposition des équipes pédagogiques.

Donc on va voir ce qu'il en ressort. En tout cas ces éléments de cadrage reposent quand même beaucoup sur l'autonomie des établissements ce qui laisse beaucoup de place également au travail de concertation, de remontée d'information, de questions, qui est lancé dans le cadre du groupe constitué par Sophie Morlaix dont je vous parlais à l'instant, en lien bien sûr avec les composantes. Ce groupe de travail il part du principe, c'est l'hypothèse de travail, c'est tout sauf acquis, il part du principe que nous pourrions accueillir à peu près 20 % de nos effectifs en présentiel. C'est une hypothèse de travail qui est très contraignante pour les places disponibles. C'est un peu fait exprès et c'est une hypothèse de travail qui risque de se produire.

Alors on a déjà eu quelques échanges informels. Il ne s'agit pas de 20 % de chaque niveau quel qu'il soit, par exemple 20 % d'une promotion de 18 étudiants d'un M2, ce n'est pas 20 % d'une promotion de 400 ou 500 étudiants de L1. Ce n'est pas la même chose, ce n'est pas le même traitement. Et on comprend bien ici qu'autant il paraît possible, en tout cas pas exclu, de pouvoir accueillir une promotion de M2 complète dans des espaces suffisamment vastes pour respecter les 4m2 dont on a tous entendu parler. Autant accueillir 20 % d'étudiants sur 500 c'est-à-dire une centaine en présentiel dans un même amphi, ça soulève davantage de difficultés.

Donc tout ça ce sont des contraintes matérielles, des contraintes de fournitures, de masques, etc., qui sont d'ores et déjà en cours de réflexion avec la direction générale des services, avec Fabrice Hervé qui est Vice-président en charge du budget et des finances. Donc on est en train de réfléchir à tout ça et avec Sophie Morlaix et avec l'ensemble des collègues susceptibles de s'intéresser à ces questions-là et de participer, à défaut de leur résolution, aux solutions envisageables via le groupe de travail et puis au-delà, le lien qui est créé avec les directeurs de composante, de manière générale par Sophie Morlaix.

Donc un gros chantier en perspective qui repose toujours sur la même inconnue, celle qui est la diffusion ou la propagation du virus, est-ce qu'on aura un effet rebond, etc. Il semble qu'il n'y en ait pas actuellement dans les pays qui ont déconfiné quasiment complètement. Bonne nouvelle, est-ce que c'est lié aux températures qui sont clémentes, au réchauffement des températures, etc. On ne

sait pas à vrai dire. On n'a pas beaucoup d'analyses médicales et de recul médical suffisant. Là je parle sous le contrôle des médecins bien sûr mais c'est ce qu'on lit dans la presse en tout cas. On n'a pas beaucoup de recul sur la manière dont le virus se comporte en réalité. On en a de plus en plus évidemment mais pas suffisamment pour pouvoir prédire ce qui va se passer à l'horizon de septembre. Déjà dans un mois on n'en sait rien, dans deux mois a fortiori, dans trois mois évidemment vous l'avez bien compris. Donc ce sont des hypothèses de travail et des travaux qui sont mis en concertation avec l'ensemble de la communauté pour essayer de trouver les meilleures solutions dans la perspective, toujours pareil, d'une activité la plus normale possible dans ce contexte de crise sanitaire.

M. Chevalier.- Vincent je peux prendre la parole ?

Le Président.- Je t'en prie, oui, oui.

M. Chevalier.- Juste pour donner une information et pour dire qu'on va prendre attache auprès de Sophie Morlaix. Nouveaux cursus universitaires, RITM BFC, se réunit mardi après-midi de manière à envisager les pistes d'accompagnement et d'aide que nous pourrions fournir à l'échelle du site Bourgogne Franche-Comté dans la mesure où il est probable que nous fléchissions une partie du budget de l'année et de l'année universitaire à venir vers des solutions d'accompagnement, qu'elles soient d'aide au numérique, qu'elles soient d'appui à la pédagogie, qu'elles soient d'appel à projet qui permettent de répondre aux questions que se posent les collègues sur le terrain.

Donc on se réunit, j'en ferai une petite note de synthèse que j'enverrai à Sophie Morlaix et aux autres vice-présidents d'appui à la pédagogie sur le site, de manière à ce qu'on soit réactif et qu'on anticipe dès à présent ce qui risque de se passer au mois de septembre.

Le Président.- C'est très bien parce que de notre côté on réfléchit à un plan numérique notamment pour équiper les étudiants pour éviter de se retrouver dans la même situation et effectivement si on peut unir les forces de

NCU et de RITM BFC avec les autres forces à notre disposition, je crois qu'on va pouvoir participer à la véritable continuité pédagogique, même à distance.

Merci Sébastien. De toute façon on va reprendre contact puisqu'il y a effectivement des choses à mener ensemble. Merci beaucoup.

Très bien. Alors, autre information qui concerne le déconfinement et le plan de retour à l'activité. Il y a eu là encore un travail avec les laboratoires, avec les services, avec le CHSCT, mené notamment par Alain Helleu mais aussi Pascal Neige sur ces plans de retour à l'activité. Nous sommes en perpétuel dialogue, en perpétuel ajustement en fonction de l'évolution de la situation pour faire en sorte que petit à petit, les activités reprennent avec des personnels, éventuellement des étudiants, on en a parlé tout à l'heure, pour les labos, pour la formation, des doctorants, etc., de telle sorte que l'on puisse petit à petit permettre à toutes ces personnes de revenir dans les locaux de l'université mais toujours avec cette même angoisse de ne pas faire de l'université un cluster et donc le plan de retour à l'activité qui a été élaboré au cours de ces 15 derniers jours, ces plans de retour d'activité ont pour objectif justement de permettre un retour à l'activité le plus normalement possible.

Alain Helleu je vais te laisser la parole pour que tu puisses faire un petit rappel rapide.

M. Helleu.- Oui, oui, un petit rappel. Bonjour à tous. Un petit rappel sur cette information.

Donc le document, ce qu'on appelle le plan de reprise d'activité pour l'uB, ça concerne le mois de mai et le mois de juin. C'est un rappel, il a été présenté aux directeurs de laboratoire, aux directeurs de composante. Il a été présenté aux membres du CHSCT le 6 mai, ceux du CT le 11 mai et on a retravaillé dessus avec les élus du CHSCT le 15 mai et avant, le 14, on avait travaillé avec les assistants de prévention. Donc un gros travail collectif car on est face à une mesure et un plan, on est tous en train de découvrir ce qu'est le confinement. Donc il n'y a pas un plan de préconçu, il n'y a pas une méthode donnée par le ministère. Par contre on s'est inspiré et on était obligé de respecter ce que disait le ministère dans ses foires aux questions.

Alors le plan c'est trois parties. La première partie, je vais faire court, c'était l'avis du haut conseil à la santé publique. On a repris les vingt chapitres. Ils ne concernent pas tout le monde universitaire mais ils sont très utiles en fait pour comprendre la problématique. Avec les trois mesures rappelées qui sont les mesures phares de distanciation sociale, d'hygiène des mains et la pratique des gestes barrière et puis un rappel sur le port du masque. Le port du masque n'étant pas forcément conseillé si on a la distanciation et les gestes barrière. Alors ça c'est important de l'avoir à l'esprit sinon on peut facilement tomber dans un phénomène de panique.

Ensuite, la deuxième partie qui est assez importante est liée au retour du personnel et le travail à distance. Alors le travail à distance s'effectue pour toutes les activités quand c'est possible. Ce plan, on était au début du mois de mai donc il faut le ramener dans le contexte. On privilégie absolument le travail à distance, ça c'est le point fort. Travail à distance, visioconférence téléphonique, etc. Le retour et le travail en présence fait de manière exceptionnelle.

Le deuxième point concernait les personnes dont les activités ne peuvent pas s'effectuer à distance, donc elles restent chez elles, si elles ont des soucis de santé, les personnes en congé évidemment, si elles connaissent quelqu'un dans leur environnement qui a les symptômes du Covid-19, s'il y a de la suspicion, si on est en garde d'enfants de moins de 16 ans, etc. Je vous passe tous les détails qu'on peut retrouver.

Et ensuite il y avait tout un ensemble de mesures utiles qui étaient définies. Des mesures très techniques sur le protocole de nettoyage. A ce plan était annexé à la fois l'avis du haut conseil de la santé publique et puis un protocole de nettoyage recommandé, proposé par l'université de Bourgogne. Donc globalement pour faire court, que vous compreniez bien, dans la mesure où les laboratoires nécessitaient un retour sur place pour certains d'entre eux, on est parti dans un processus de construction de ces plans de retour d'activité, partagés avec les laboratoires. Ils ont quasiment tous rendu un PRA avec des dates de reprise différenciées selon les activités et les besoins. Là aussi on privilégie le télétravail. Et puis sur les composantes, on ne demande pas le PRA même si de mémoire il y en a deux qui ont proposé un plan de retour d'activité. Parce que le retour d'activité pour les composantes, ça sera avec le retour du public donc quand on aura les étudiants en présentiel. Chaque fois qu'on aura les étudiants en présentiel il faudra qu'on ait ce

plan de retour d'activité. Pour l'instant on est sur des protocoles de nettoyage. C'est presque pareil mais pas tout à fait quand même. C'est plus globalisant le plan de retour d'activité, donc là on est sur les protocoles de nettoyage mis en place.

On a beaucoup parlé des examens. Alors les examens en présentiel pour l'instant ne sont pas autorisés sauf la PACES, sauf les ECNI. Pour l'instant c'est pas autorisé. On est aussi sur une évolution législative plutôt décrétole parce qu'on a eu deux décrets et des évolutions sur les décrets qui permettent le retour de certaines activités. Donc on a le CPSU qui a fonctionné pendant tout le confinement qui était une activité autorisée et puis tout ce qui touchait les activités de maintenance des bâtiments avec le patrimoine, la DIRPAT donc là on était en activité autorisée.

Maintenant on a les labos qui reprennent. On a depuis le nouveau décret qui vient juste de sortir, dont a parlé Vincent, on a le retour des activités sur les SCD mais uniquement en prêt et retour d'ouvrages sachant qu'il faut d'abord se concentrer sur le retour puisqu'on a à peu près plus de 15 000 ouvrages, Émilie Barthet pourrait le dire plus que moi, qui sont dans la nature donc le souci c'est de les récupérer pour l'instant.

Alors c'est un PRA qui est pour mai-juin. Ça n'a pas été coulé dans le bronze puisqu'on a tenu compte des observations faites en CHSCT pour modifier certains éléments, faire des rajouts ou travailler sur des dispositions qui étaient prévues dans le PRA et on a aussi rajouté pour l'ensemble des laboratoires, cinq dispositions mais qui peuvent s'ajouter à tous les PRA, aux PRA des composantes si on en fait. Les points qu'on a rajoutés c'est la nécessité d'évoquer les RPS et derrière, le service de notre psychologue du travail voire l'assistante sociale, la médecine aussi via le CPSU. Alors ce n'est pas le CPSU en tant que tel mais la médecine du travail est intégrée au CPSU et puis ce qui concerne aussi l'usage des véhicules partagés puisque c'est une composante, tout le monde n'est pas concerné mais les services ou les composantes peuvent être concernés par l'usage donc il y a des mesures propres aux véhicules. Donc ça c'est des choses qui ont été ajoutées. On est vraiment sur une mesure qui évolue en permanence. La discussion avec les labos est continue puisqu'on a autorisé ce matin le PRA pour la MSH suite à des modifications qu'on a apportées. Donc ça va relativement vite. Il y a des laboratoires qui ont ouvert. L'ICB et l'ICMUB, ça a été validé très vite et on s'appuie sur le réseau des assistants de prévention. Là on est vraiment sur un discours et une méthode qui est en construction permanente, qui est évolutive. Qui est évolutive en fonction de la situation sanitaire dans la région et puis en fonction des consignes de l'État également.

M. Chevalier.- Je peux intervenir ?

Le Président.- Oui, oui.

M. Chevalier.- Juste comme tu viens d'aborder les assistants de prévention. Le point sur les assistants de prévention, on l'a évoqué tout à l'heure en CA restreint. Il y a un travail colossal et formidable qui a été mené par tous les assistants de prévention pour permettre cette reprise d'activité même si elle est à minima, dans des conditions d'hygiène et de sécurité convenables et je faisais remarquer que les assistants de prévention lorsqu'ils sont agents du CNRS par exemple, ont une prime alors que lorsqu'ils sont agents de l'uB ils n'ont pas de prime. Et je pense quand même qu'il faudrait récompenser leur engagement et les efforts fournis dans ce

travail collectif, d'une manière ou d'une autre, pour reconnaître leur implication parce que c'est grâce à eux si on peut retourner petit à petit dans nos composantes et dans nos labos.

M. Helleu.- Si je peux intervenir, je vais vérifier quand même le point, s'ils n'ont pas une prime ou une NBI, quelque chose comme ça parce qu'il me semblait que Pascale Bouchot m'en avait parlé. Donc c'est à vérifier sinon j'enregistre la demande, il n'y a pas de difficulté.

Le Président.- Il me semble qu'il y a une décharge en contrepartie.

M. Helleu.- Il me semble qu'il y a quelque chose mais à vérifier.

Le Président.- Il y a des agents de prévention, il y a des BIATSS, ils ont une décharge. Si c'est des enseignants ou des enseignants-chercheurs, il n'y a pas de compensation.

M. Helleu.- Pour les BIATSS je crois que c'est une NBI mais à vérifier.

M. Clerc.- Non, si je peux me permettre, sauf si certains ont une NBI sinon on doit leur libérer le temps nécessaire pour faire leur travail d'assistant de prévention donc avec une quotité qui est définie, je pense, lorsqu'ils signent non pas leur contrat mais leur acte de désignation. Et par ailleurs il y a des collègues qui ne sont pas assistants de prévention, qui ont peut-être moins réfléchi sur le PRA mais par contre qui ont mis en œuvre les différentes modalités ensuite, à savoir la désinfection, installation des gels, proposer des masques, etc., qu'ils soient ou non assistants de prévention.

Mme Carnet.- Je peux intervenir à ce sujet ?

Le Président.- Oui bien sûr, c'est Tania ?

Mme Carnet.- C'est Tania, oui, bonjour.

Je rejoins un peu ce que dit Cédric. Il n'y a pas que les assistants de prévention qui interviennent. Il y a aussi pas mal de responsables administratifs dans les composantes qui sont sur le pont et des personnels administratifs et des personnels de loge qui sont sur le pont et ce quasi tous les jours. Donc là pour mettre en place effectivement le retour des personnels, j'ai moi-même sur l'UFR, passé pas mal de temps pour mettre en place pas mal de choses et je ne suis pas la seule donc l'encadrement est très mobilisé.

Le Président.- Oui, d'ailleurs à ce propos, on est tout à fait conscients, toute la communauté, du travail qui est réalisé par les agents qui sont sur le terrain. Alors tous ne sont pas rentrés bien sûr mais en tout cas il y a un travail absolument remarquable qui est fait sur le terrain, à la fois par les agents de prévention, par les agents d'encadrement aussi, par le personnel d'encadrement parce qu'il faut tout réorganiser, la présence des uns, des autres, la mise en place des préconisations du plan de retour d'activité. Et j'en profite pour remercier tous ces personnels dont vous. Je sais qu'il y a certains membres du conseil d'administration qui y sont

quotidiennement, on le sait bien. Je tiens à les remercier tous et toutes pour ces efforts tout à fait exceptionnels qui sont réalisés dans cette période tout aussi exceptionnelle. Donc oui, on est bien conscient qu'il y a cette implication et cette volonté d'un retour à la normale toujours dans ce même contexte de situation de crise. Donc merci, merci beaucoup publiquement, très clairement.

Peut-être d'autres informations très rapidement.

Avant-dernier point, ça concerne la COMUE et l'ISITE notamment. L'ANR a refusé de décaler le calendrier d'évaluation de l'ISITE et donc il va falloir rendre le bilan le 30 juillet prochain, alors que les établissements membres de la COMUE avaient demandé à ce qu'il y ait une prorogation du calendrier, un recul de ce calendrier. Pourquoi ? Parce que ni la COMUE ni l'université de Franche-Comté n'ont à leur tête une gouvernance définitive, enfin pas définitive mais en tout cas élue puisque le processus électoral a été suspendu en même temps que l'état sanitaire a été déclaré.

Donc il paraît très difficile aux établissements membres tels qu'ils sont représentés aujourd'hui de placer la COMUE sur une trajectoire attendue par le jury international de l'ISITE et de laisser finalement les équipes nouvelles mettre en œuvre cette trajectoire à la conception de laquelle elles n'auront pas été associées. Donc ça, ça pose un réel problème. C'est ce qui avait motivé la demande de modification du calendrier. Ça a été refusé donc techniquement, on va dire, du point de vue du compte rendu de la mise en œuvre de l'ISITE, etc., c'est Alain Dereux qui s'en occupera et on peut dire que c'est entre de bonnes mains, il n'y a pas de problème mais ce document comprend un autre volet, qui n'est pas seulement un volet bilan mais un volet perspectives et là ça va être quand même beaucoup plus difficile car comment parler avec une gouvernance de l'UFC qui n'est pas encore en place et une gouvernance sortante qui ne mettra pas en place de toute façon ce qui peut être éventuellement décidé maintenant.

Et comment faire aussi avec une gouvernance de la COMUE qui, pour l'instant, est une administration provisoire et évidemment on ne sait pas quelle équipe sera à la tête de la COMUE à l'issue du processus électoral parce que nous ne savons pas quand est-ce que le processus électoral reprendra.

Donc vraiment, l'ANR nous place dans une situation tout à fait inconfortable.

Alors pour en échanger et en parler de manière un petit peu plus précise, le conseil des membres se réunit mercredi prochain, dans deux jours, à 14h et donc c'est évidemment une question qui sera traitée par le conseil des membres. Pour le moment, voilà où on en est. Pour le moment ce qui est mis en œuvre par la COMUE c'est le plan d'actions tel qu'il avait été adopté. Mais on n'a pas davantage de perspectives fiables, on va dire, à très court terme. C'est une information.

Dernière information qui concerne cette fois-ci nos travaux, l'ordre du jour. Il y avait un point n°3, questions statutaires, qui était a priori destiné à désigner des représentants au sein du conseil documentaire du service commun de documentation et après échange avec la directrice du SCD par les services et en accord avec elle, ce point-là sera reporté parce que d'abord il y avait des problèmes de contacts, il manquait un certain nombre de personnes et puis l'idée c'est de traiter la question des commissions de manière globale lors du prochain conseil d'administration.

Donc nous avons perdu un peu de temps au cours de ces informations par rapport à l'horaire prévisionnel, nous en gagnons un petit peu grâce au report de ce point n°3 de l'ordre du jour.

Voilà à peu près les différentes informations que je voulais porter à votre connaissance et si vous le voulez bien, nous pouvons entrer dans le point n°2 de l'ordre du jour qui est l'approbation des verbatim du conseil d'administration des 14 février et 9 mars 2020.

Emmanuelle, je te laisse... Vous avez tous été destinataires de ces verbatim, est-ce qu'il y a des observations, des remarques, des choses que vous voudriez souligner.

Non, très bien.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 14 février et 9 mars 2020

- 14 février 2020

Mme Pucéat.- On peut dans ce cas-là proposer de les approuver. Je vous propose d'abord d'approuver le verbatim du 14 février 2020. Ça nécessite un vote dans le fil de discussion. N'oubliez pas de voter deux fois lorsque vous avez une procuration.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ?

Très bien, donc le verbatim du 14 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

27 voix pour (unanimité)

- 9 mars 2020

Mme Pucéat.- Concernant le verbatim du 9 mars 2020, y-a-t-il des questions sur ce verbatim ou des remarques ? Donc s'il n'y en a pas, je vous propose également de l'approuver.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Merci également pour ce vote à l'unanimité.

27 voix pour (unanimité)

III) Questions relatives aux Ressources Humaines

1. Contingent CRCT (Congé pour Recherches et Conversions Thématiques) attribués par l'établissement en 2020-2021

Mme Pucéat.- Le point de l'ordre du jour qui concernait les questions statutaires, comme l'a indiqué Monsieur le Président dans les points d'information, a été reporté. Je vous propose donc de passer au point suivant de l'ordre du jour qui concerne les questions relatives aux ressources humaines. C'est un point sur les

congés pour recherches et conversions thématiques, les CRCT, puisque le conseil d'administration doit arrêter chaque année le contingent de CRCT accordé au titre de l'établissement. Donc on doit se prononcer sur le contingent 2020-2021.

Pour rappel, l'année dernière ce contingent s'élevait à six semestres au titre de l'établissement auxquels se sont ajoutés deux semestres attribués au titre du CNU ce qui a donc représenté l'année dernière un total de huit semestres de CRCT attribués.

Cette année, pour information, treize dossiers ont été déposés pour l'attribution de CRCT CNU, cinq par des professeurs, huit par des maîtres de conférence pour un total de dix-huit semestres demandés. Et quatre semestres ont été attribués cette année au titre du CNU. Donc la proposition qui vous est faite ici pour l'année 2020-2021, c'est de reconduire le contingent de six semestres qui est attribué au titre de l'établissement et ajouté aux quatre CRCT qui sont attribués au titre du CNU, ça porterait le total à dix semestres de CRCT attribués pour l'année 2020-2021 ce qui représente donc une augmentation par rapport aux huit semestres attribués l'année dernière. Donc encore une fois, ici ce qu'on vote c'est uniquement les CRCT accordés au titre de l'établissement c'est-à-dire la proposition de six semestres qui vous est faite ici.

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer concernant cette proposition ?

Mme Dauphin-Benoist.- Est-ce que c'est possible d'avoir des chiffres sur les années antérieures parce qu'on sait que l'an dernier, c'était assez serré. Moi je n'ai pas d'ordre de grandeur d'une année on va dire « faste », d'une année où on va bien, parce que ça ne me paraît quand même pas énorme dix.

Mme Pucéat.- J'ai quelques chiffres. Je suis remontée sur trois années, les trois années précédentes. Je ne suis pas allée plus loin.

L'an dernier, il y en avait huit en tout. Six au titre de l'établissement et deux au titre du CNU.

L'année d'avant donc pour 2018-2019, il y en a eu deux au titre de l'établissement et cinq au titre du CNU c'est-à-dire sept en tout.

L'année encore précédente pour 2017-2018, il y en avait cinq au titre de l'établissement et deux accordés au titre du CNU c'est-à-dire sept également.

Et au-delà, je dois bien avouer que je ne suis pas remontée plus loin donc là les années que je viens de vous donner, c'est les années où il y avait le PREF à part l'année dernière où on a une petite augmentation puisqu'on est passé à huit CRCT accordés.

Alors peut-être que Pascal Neige se souviendra des années précédentes, sinon je peux regarder pour la prochaine fois.

M. Neige.- Je ne m'en souviens pas par cœur, on pourra retrouver mais je ne m'en souviens pas par cœur comme ça.

Mme Pucéat.- Donc là je n'ai pas l'information pour les années précédant l'année 2017-2018 mais je peux les retrouver si vous le souhaitez pour le CA suivant.

Le Président.- Globalement ça fait quand même une dizaine de CRCT ce qui est plus que ce qui a été attribué, enfin au total, CNU plus contingent uB, ce qui fait plus que l'année dernière et fait plus, grâce au CNU et à l'engagement de

l'établissement, on va dire il y en aura, si j'ai bien retenu les chiffres, deux de plus par rapport à l'année dernière, c'est ça ?

Mme Pucéat.- C'est ça, il y en avait huit l'année dernière et dix cette année.

Le Président.- On maintient l'effort mais avec le CNU ça fera une dizaine. J'imagine qu'il y aura toujours, au moment de la (*mot inaudible*), une petite tension, une petite hésitation, mais ça sera moins tendu que les années précédentes.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. Neige.- Vincent, je peux peut-être faire juste une remarque complémentaire sur les CRCT pour rappeler qu'on a une pression assez faible en demandes de délégations CNRS. En fait ça peut paraître éloigné comme thématique mais pas tant que ça parce que je vous rappelle que les délégations CNRS peuvent s'appliquer à des agents enseignants-chercheurs qui ne sont pas au départ dans un laboratoire CNRS. Il faut en fait que la délégation se déroule dans un laboratoire CNRS. Donc là on a une voie possible. Je le rappelle souvent en commission de la Recherche, on est toujours un peu faibles en demandes. On a une voie possible pour obtenir ce genre de délégation qui est comparable à un CRCT. Il faut juste trouver un labo d'accueil CNRS. Mais quelqu'un qui est dans une équipe d'accueil qui n'est pas labellisée CNRS est parfaitement éligible. On a des collègues qui ont pu bénéficier de ce dispositif. Donc ça vient en complément et on ne fait pas encore le plein. On pourrait mettre plus de pression collectivement sur ces délégations CNRS.

Mme Dauphin-Benoist.- Sur les CRCT, vous avez donné les chiffres pour les candidats sur l'année précédente. C'était dix-huit, c'est ça ?

Mme Pucéat.- Non les treize dossiers qui ont été déposés c'est pour l'attribution des CRCT au titre du CNU cette année. Et c'est un total de dix-huit semestres qui a été demandé. Donc c'est dans le cadre de cette demande que quatre semestres ont été accordés cette année par le CNU.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer sur ce point-là ?

Donc si personne ne souhaite davantage s'exprimer, je vous propose de vous prononcer sur un contingent de CRCT de l'établissement de six semestres pour l'année universitaire 2020-2021.

Donc qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Mme Dauphin-Benoist.- Si, je m'abstiens.

Mme Pucéat.- Une abstention.

Qui vote contre ? Personne.

Alors je ne sais pas si je demande qui vote pour ou si on fait la soustraction. Il vaut peut-être mieux demander à tout le monde de voter pour, Jean-Marc ?

M. Bourgeon.- Non pas forcément. A partir du moment où tout le monde s'est prononcé contre et avec une abstention, ça suffit.

Mme Pucéat.- ça suffit ? Là vous avez les comptes des présents, on peut faire la soustraction ?

M. Bourgeon.- Oui il n'y a aucun problème.

Mme Pucéat.- Très bien. Donc merci pour cette approbation de cette mesure de six semestres accordés au titre de l'établissement.

26 voix pour, 1 abstention

Donc nous pouvons maintenant passer à l'ordre du jour suivant qui concerne les questions financières.

IV) Questions financières

Le Président.- Avec Alain Helleu et Emmanuelle pour présenter les documents de proposition de tarifs réduits pour les installations sportives du SUAPS.

1. Proposition de tarifs réduits des installations sportives du SUAPS en raison du COVID-19 pour les associations sportives - année 2019-2020

M. Helleu.- C'est une proposition de Samuel Pecaud parce qu'en fait comme les installations ne sont pas accessibles, il propose un demi-tarif pour les associations conventionnées, au titre du Covid. Donc une ristourne en fait pour les tarifs qui avaient déjà été proposés et payés, la gratuité pour les associations labellisées campus et le demi-tarif pour les associations conventionnées. Vous avez les tarifs via un tableau qui vous est proposé.

Mme Pucéat.- Si je peux me permettre une petite rectification. Ce n'est pas un demi-tarif, c'est 30%.

M. Helleu.- Oui, pardon.

Mme Pucéat.- C'est-à-dire, c'est parce que les associations sportives n'ont pas pu utiliser ces installations sportives universitaires qu'elles avaient louées pour l'entièreté de l'année, c'est-à-dire sur les dix mois initialement prévus. Elles n'ont pas pu les utiliser entre le 16 mars et le 30 juin c'est-à-dire pendant trois mois sur les dix mois. Il était proposé d'appliquer une réduction de 30% du tarif de location de cette année pour les partenaires conventionnés qui ont loué ces installations. Ça concerne trois installations. Le terrain de football synthétique, dont le tarif normal de location pour une heure à l'année s'élève à 1000 € HT et la nouvelle tarification exceptionnelle en raison du Covid-19 pour cette année, elle serait donc de 700 € HT. Et les deux autres installations, c'est la salle de combat et la salle de danse. Donc avec un tarif normal pour une heure à l'année de 166,67 € HT pour les associations conventionnées qui serait réduit à 116,67 € HT de façon exceptionnelle pour cette année.

M. Helleu.- Ok. Oui vous m'en avez parlé. Ok. Donc je ne sais pas si on fait un vote sur ce point ?

Mme Pucéat.- Oui il faut approuver ces tarifs réduits des installations sportives.

Est-ce que quelqu'un a des questions ou des remarques concernant cette information et cette proposition de tarifs réduits de 30% ?

S'il n'y a pas de questions ou de remarques, je vous propose d'approuver les tarifs réduits des installations sportives du SUAPS en raison du Covid-19 pour les associations sportives pour l'année 2019-2020.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

27 voix pour (unanimité)

2. Simplification des tarifs généraux des Installations sportives universitaires

Mme Pucéat.- Et on peut passer au deuxième point qui concerne la simplification des tarifs généraux des installations sportives universitaires. Alain tu voulais dire deux mots là-dessus ?

M. Helleu.- C'est le tableau qui vous a été proposé, vous avez tous les coûts.

Mme Pucéat.- Il n'y a pas de changement de tarifs dans ce tableau-là, c'est une modification de forme parce que le tableau initial n'était pas très clair, il était trop complexe à lire et donc le tableau a été simplifié ici pour faciliter la lecture des tarifs d'utilisation des installations. Mais les tarifs eux-mêmes n'ont pas été modifiés. C'est juste une modification de forme pour en faciliter la lecture.

Donc là c'est le tableau qui vous a été envoyé effectivement.

Est-ce qu'il y a des remarques concernant ce tableau ?

S'il n'y a pas de remarques, je vous propose d'approuver la simplification des tarifs généraux des installations sportives universitaires pour l'année 2020.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

27 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie à nouveau pour cette approbation à l'unanimité.

3. Tarifs, subventions et dons

Mme Pucéat.- Le troisième point concerne les tarifs, subventions et dons qui sont listés dans le tableau également, que vous avez reçu. Donc là il y a une liste importante pour différents composantes et services. Il y a un certain nombre de recettes et de dépenses qui sont effectuées qui correspondent pour beaucoup à des prestations de service effectuées. Il y a aussi des adhésions, des dépenses liées à l'organisation de colloques. Donc ce sont des choses assez classiques que l'on aura à examiner à chaque conseil d'administration.

Je pense que vous avez tous lu ou parcouru le tableau. Est-ce que vous avez des remarques particulières concernant ces tarifs, subventions et dons qui sont listés dans le tableau que vous avez reçu ? C'est assez classique, il y a rarement des questions dessus. Nous devons néanmoins approuver ces tarifs, subventions et dons ?

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne

Qui vote contre ? Personne.

27 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité de ces tarifs, subventions et dons.

Et enfin le dernier point sur les questions financières concerne les sorties d'inventaire.

4. Sorties d'inventaire

Mme Pucéat.- Donc là aussi vous avez reçu le tableau listant ces sorties d'inventaire. Il n'y en a que trois qui sont présentés aujourd'hui à ce conseil d'administration qui concernent des ordinateurs portables relativement anciens qui ont six ou sept ans.

Donc c'est quelque chose de tout à fait normal et classique.

Est-ce quelqu'un a malgré tout des questions sur ces sorties d'inventaire ?

Oui Anton.

M. Marques Rodrigues.- J'avais juste une question. Que vont devenir ces ordinateurs suite à cette sortie d'inventaire ?

Est-ce qu'ils vont être donnés à des associations du campus ou même à des associations qui sont dans le besoin ou à des étudiants, ce genre de choses ?

Le Président.- Je ne peux pas vous dire exactement ce qu'il va en être. Alain Helleu va peut-être nous répondre. Ces ordinateurs qui sont sortis d'inventaire, sont destinés à quoi ?

Mme Pucéat.- Ils sont très anciens cela dit.

Le Président.- Oui mais ils peuvent encore servir.

M. Helleu.- Je me demande s'ils n'ont pas déjà été récupérés par la DNUM. Parce que je sais qu'on avait récupéré vraiment tous les micro-ordinateurs qu'on pouvait récupérer, retraiter par la DNUM pour être redonnés aux étudiants. Donc je ne sais pas mais on peut se renseigner, il n'y a pas de souci. C'est des micros. Comme en plus on est à la recherche de micros. Mais à mon avis ils ont déjà été retraités. De mémoire ils devaient être récupérés mais je pourrai vous donner plus de précisions, il faut que je voie avec Marie-Ange.

Mme Pucéat.- Très bien, donc sur les sorties d'inventaire, il faut voter.

S'il n'y a pas de remarques supplémentaires, je vous propose d'approuver les sorties d'inventaire.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

27 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité concernant ces sorties d'inventaire.

Le Président.- Peut-être une précision sur le mode de fonctionnement du CA pour les conseils d'administration à venir.

On envisageait de faire deux catégories de délibérations. Celles qui nécessitent évidemment un échange, des débats, des précisions, etc. Et puis peut-être une deuxième catégorie de délibérations qui sont purement techniques. Je sais que ça se fait dans certaines universités, je crois à Lyon 1. Et d'avoir finalement ce genre de délibérations en fin de conseil d'administration et puis faire soit un vote global quand c'est possible, soit un vote item par item sauf évidemment à sortir un élément de ce vote lorsque le conseil d'administration est préparé par les administrateurs. Ils estiment devoir poser une question, par exemple celle d'Anton, il y a une sortie de trois ordinateurs, qu'est-ce qu'ils deviennent ?

Et donc, un vote mais sans présentation en détail. Un vote tout simplement.

Donc si vous en êtes d'accord, on essaiera de faire ça la prochaine fois lors du prochain conseil d'administration. Ça ira plus vite sur des choses très techniques qui sont très administratives au sens technique du terme et puis évidemment sans passer sous silence les éventuelles difficultés ou les éventuelles questions que vous souhaiteriez poser, ça c'est évident. Mais je crois qu'on gagnerait pas mal de temps à procéder de la sorte. Et puis ça permettrait effectivement de gagner du temps sur des choses peut-être moins techniques et plus politiques.

Emmanuelle tu voulais dire quelque chose ?

Je vais dire un petit mot sur ce qui s'est passé à la CFVU et puis après je te donnerai la parole sur les deux points.

Simplement, peut-être parce que l'ensemble des administrateurs n'ont pas suivi directement ce qui s'est passé à la CFVU.

V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 12 mai 2020

Le Président.- La CFVU, bien qu'incomplètement composée, j'ai souhaité la faire fonctionner de la manière la plus démocratique possible. Donc démocratiquement il n'y a pas de difficultés là-dessus. J'ai tenu également à ce que, alors même que l'ordonnance du 27 mars 2020 permettait éventuellement de donner une délégation de pouvoir au Président, - la CFVU, donner une délégation de pouvoir au Président pour valider l'ensemble des adaptations des fiches filières et des examens et des évaluations en raison de la crise sanitaire -, j'ai préféré mobiliser la CFVU pour conserver justement ce caractère démocratique à ces évolutions nécessitées par la crise sanitaire.

Donc comment est-ce qu'on a procédé ? La CFVU s'est réunie longuement, a adopté une délibération qui a été très largement approuvée à l'unanimité moins trois voix et cette délibération a permis finalement de donner un cadre au travail des composantes pour leur permettre à leur tour de faire des propositions relatives à l'adaptation des modalités pédagogiques et de contrôle des connaissances d'une part et du calendrier des examens pour l'année universitaire 2019-2020, d'autre part.

1. Propositions des composantes relatives à l'adaptation des modalités pédagogiques et de contrôle des connaissances et du calendrier des examens pour l'année universitaire 2019-2020 en raison de la crise sanitaire

Le Président.- Donc les composantes ont été destinataires de cette délibération, ont fait leur part de travail et elles ont remonté leur proposition à une commission technique extraordinaire qui a été composée pour l'occasion par la CFVU. Et les membres de cette commission technique étaient un représentant de chacune des listes élues à la CFVU. Il y a des binômes qui ont travaillé entre eux sans lien avec les composantes dont il fallait apprécier les propositions pour éviter les risques de conflit d'intérêt et il y a eu une petite navette pendant quelques jours entre les composantes et cette commission, de sorte que la commission a pu présenter les propositions des composantes devant la CFVU plénière, enfin composée telle qu'elle l'est aujourd'hui, et toutes ces propositions ont été adoptées à l'unanimité par la CFVU. Donc j'ai trouvé que c'était une démarche tout à fait intéressante. Alors peut-être qu'on aurait gagné trois ou quatre jours si j'avais eu une délégation de pouvoir et tout avait été validé par mon équipe, à toute vitesse, etc. Mais finalement je crois que c'était aussi pour la CFVU de bien marquer le rôle qu'elle doit avoir dans notre établissement en matière de formation et je crois que l'idée de coconstruire les adaptations s'est traduite par un process que j'ai trouvé tout à fait intéressant et qui je crois a recueilli l'approbation de l'ensemble des membres de la CFVU puisque nous avons obtenu justement un vote unanime sur ces adaptations.

Voilà, donc c'est ce que je voulais vous dire. Toutes ces adaptations ne sont pas présentées au conseil d'administration parce que la CFVU dispose d'une compétence exclusive dès lors qu'il s'agit de trancher les questions de formation et de pédagogie qui n'impliquent pas, qui n'impactent pas le budget de l'université. En revanche à chaque fois qu'une modification produit un effet sur le budget de l'université, eh bien cette modification doit être validée par le conseil d'administration parce que pour le coup, le conseil d'administration a une compétence exclusive en matière budgétaire.

Je vais repasser la parole à Emmanuelle qui va pouvoir vous présenter les deux points qui sont soumis au conseil d'administration ce jour. Le premier c'est sur l'architecture de l'offre de formation, le second ce sont les demandes de modification des fiches filières pour la rentrée 2020. Parce que ces deux points produisent un effet indirect sur le budget de l'université. Donc Emmanuelle, je te passe la parole sauf s'il y a des questions ou des observations, je ne sais pas.

2. Architecture de l'offre de formation de l'Université de Bourgogne pour la rentrée 2020

Mme Pucéat.- Vous avez reçu le fichier qui vous montre l'architecture de l'offre de formation de l'université pour la rentrée 2020. Concernant cette architecture, les modifications par rapport à l'architecture actuelle sont notifiées en couleur. Donc il y a des changements, je pense que vous l'avez parcouru, de noms de parcours. Finalement il y a peu d'ouvertures ou de fermetures de formations. Il y en a quelques-unes, de parcours notamment. Le point le plus saillant c'est peut-être l'ouverture d'une nouvelle filière à l'ESIREM sur le site du Creusot qui est un cycle d'ingénieur sur la spécialité « Robotique, Vision artificielle », à la rentrée 2020. Donc c'est une nouvelle formation qui est dans les tuyaux depuis un moment puisque la commission des titres d'ingénieurs a délivré à l'ESIREM, l'habilitation à délivrer ce nouveau diplôme le 12 novembre 2019. C'est une information qui est revenue à plusieurs reprises dans les conseils d'administration de l'année dernière. Donc, au-delà de cette modification liée à l'ESIREM de cette offre de formation, le reste, ça reste des modifications qui sont assez peu nombreuses. Vous avez dû parcourir ce fichier. Est-ce que vous avez des questions, est-ce que vous souhaitez réagir sur cette offre de formation qui, encore une fois est passée en CFVU et qui a été approuvée à l'unanimité.

Pas de réaction particulière ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver l'architecture de l'offre de formation de l'université de Bourgogne pour la rentrée 2020.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

27 voix pour (unanimité)

Je vous remercie à nouveau pour ce vote à l'unanimité. Et nous pouvons passer au deuxième point qui sont les demandes de modifications des fiches filières pour la rentrée 2020.

3. Demandes de modifications des fiches filières pour la rentrée 2020

Mme Pucéat.- Là, à nouveau, vous avez reçu le fichier qui vous présente ces modifications. Elles restent dans l'ensemble très classiques. La modification la plus importante c'est peut-être celle qui est relative aux conditions d'admission en master Meef qui présente des adaptations à cause de la crise sanitaire actuelle. Donc en particulier vous avez pu noter qu'il n'y a plus de test d'entrée en présentiel effectué pour l'entrée en première année de Master Meef PE pour la formation professeur des écoles premier degré mais un classement sur dossier et puis il n'y a plus non plus de devoir sur table pour la sélection d'entrée du Master Meef CPE, pour la formation de conseiller principal d'éducation. Il y a toujours un écrit mais qui est fait par les étudiants, chez eux et envoyé ensuite et puis une visio, une vidéo pardon de cinq minutes à réaliser qui compte également en plus du dossier.

Au-delà je pense, de ces modifications, le reste sont des modifications qui sont plutôt à la marge et restent des modifications classiques.

Donc, de la même manière, est-ce que vous avez des réactions vis-à-vis de ce fichier ? Ces modifications, à nouveau, comme c'est notifié, ont été approuvées à l'unanimité lors de la dernière séance de la CFVU du 12 mai dernier mais si vous avez des remarques ou des questions, nous sommes à votre écoute.

Bien, s'il n'y a pas de réactions particulières, je vous propose d'approuver ces demandes de modifications des fiches filières, transmises par les composantes, pour la rentrée 2020 et les aménagements des modalités de recrutement pour les masters 1 Meef PE et CPE de l'INSPé.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

27 voix pour (unanimité)

Merci à vous pour ce vote à nouveau à l'unanimité.

Et nous pouvons passer au point suivant qui concerne les travaux de la commission de la recherche du 5 mai 2020.

VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 5 mai 2020

1. Campagne BQR 2020 (Programme 2 - Allocations postdoctorales) : Attribution des subventions

Le Président.- Je vais passer la parole à Pascal Neige qui va vous présenter deux points qui concernent pour le premier la campagne BQR 2020 et puis le second point c'est les demandes de subventions des laboratoires et des financeurs tiers. Pascal tu as la parole.

M. Neige.- Oui, donc le premier point concerne la demande BQR pour la partie post-doc et donc il vous est demandé de donner un avis sur le classement des sujets de post-doc et donc la possibilité de recruter deux post-docs de chacun douze mois.

Quelques mots sur la méthode. Traditionnellement et depuis quelques années, l'université de Bourgogne ouvre deux possibilités de post-docs, chacune de douze mois et nous faisons faire l'arbitrage, enfin le pré-arbitrage et l'analyse des demandes par le collège doctoral UBFC, en sachant évidemment que ne sont éligibles que des laboratoires sous cotutelle de l'uB puisque nos partenaires de l'UBFC ne mettent pas de post-docs sur la table comme nous le faisons nous. Donc le collège doctoral a fait son analyse. Cette analyse a été expliquée et regardée en commission de la recherche et la commission de la recherche a émis un avis favorable à l'unanimité sur la demande qui vous est explicitée sur le document que vous avez reçu par mail, en préparation de ce conseil d'administration donc je vais reprendre très rapidement.

Le collège doctoral et les écoles doctorales ont regardé la qualité scientifique du projet, la faisabilité du projet sur les douze mois proposés, la qualité du candidat s'il était proposé - mais ce n'est pas une obligation, les collègues peuvent candidater sans avoir déterminé de candidat pour le moment -, l'existence scientifique de l'équipe qui va accueillir le post-doc et puis l'historique du bénéfice d'un emploi dans

les campagnes précédentes, évidemment pour essayer de faire tourner un petit peu et que les différents laboratoires puissent bénéficier de cette allocation au cours des années.

Et donc, la proposition qui a été faite à la commission de la recherche et qui vous est faite est celle qui apparaît sur la page 2 du document. Vous voyez qu'il y a un « classé 1 ». Donc le porteur proposé est Daniel Grosjean, c'est un collègue du CNRS qui travaille au CSGA et il y a un « classé 2 » qui est Marcel Bouvet qui est un collègue qui est à l'ICMUB. Et puis il y a ensuite des listes d'attente parce que si jamais les deux candidats lauréats, Daniel Grosjean et Marcel Bouvet, n'arrivent pas à trouver de candidats, après une certaine date on demande au premier de la liste complémentaire de travailler à trouver un candidat, puis au deuxième, etc., afin de ne pas perdre l'allocation post-doctorale. En sachant qu'au final on doit avoir signé les contrats avant la fin de l'année 2020.

Et puis, il y a quelques candidats qui n'ont pas été retenus, les écoles doctorales ont jugé que les dossiers soit n'étaient pas encore mûrs, soit méritaient d'être retravaillés. Je ne sais pas si vous voulez d'autres informations mais vous avez toute l'information dans ces deux pages de documents qui vous ont été envoyées. Peut-être une précision. L'an dernier le n°1 devait être quelqu'un de l'école doctorale SEPT il me semble, en littérature je crois. Le n°2 je ne sais plus qui c'était. Donc ça tourne au fil des années.

Mme Pucéat.- Est-ce qu'il y a des questions concernant ce point ? Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'approuver l'attribution, dans le cadre de la campagne BQR 2020 des deux allocations aux deux laboratoires classés 1 et 2 ainsi que la liste complémentaire en cas de désistement, telle que présentée dans le tableau annexe.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

27 voix pour (unanimité)

Merci pour ce vote à l'unanimité et on peut passer au point 2 qui concerne les demandes de subventions faites à la Région ou au FEDER en dehors des appels d'offres classiques et qui se font plutôt au fil de l'eau. Donc je laisse la parole à nouveau à Pascal Neige.

2. Demandes de subventions

M. Neige.- Merci Madame la Vice-présidente.

Donc effectivement il s'agit de demandes au fil de l'eau donc qui ne nécessitent pas un interclassement à l'échelle de l'établissement. Ces demandes sont envoyées, au fur et à mesure des demandes, auprès de la Région. C'est la Région qui décide évidemment, comme d'habitude en matière de financement qui leur sont propres. Donc là, vous avez un document qui vous a été envoyé qui fait état de cinq demandes. Ces cinq demandes correspondent, pour trois d'entre elles, à des colloques à organiser, pour une d'entre elles à une demande du FEDER et pour une d'entre elles à une demande de CSTI donc de culture scientifique. Vous avez les titres, les équipes de recherche, les noms des porteurs impliqués, les coûts totaux

des projets et les parts respectives entre FEDER, Région et autres collectivités ou organismes privés financeurs, l'autofinancement qui a été prévu par la structure, les laboratoires en général ou la mission culture scientifique dans le cas de la demande CSTI et enfin le type de demande à la fin du dossier.

Donc il s'agit simplement de faire des demandes de financement auprès de la Région. Donc là encore, cette demande a été regardée en commission de la recherche et reçue un avis favorable à l'unanimité. Juste pour précision, les colloques c'est seulement depuis cette année que c'est au fil de l'eau. Vous vous souvenez peut-être que précédemment il y avait une seule demande synchronisée à l'échelle de l'établissement qui faisait l'objet d'un classement auprès de la Région. C'est plus le cas désormais. C'est la Région qui a souhaité modifier ces demandes. La CSTI, ça a toujours été comme ça et le FEDER c'est négocié en direct avec les services FEDER de la Région donc ça a toujours été comme ça également, sans interclassement général.

Mme Pucéat.- Très bien, merci Pascal. Est-ce que quelqu'un souhaite réagir sur ces demandes de subventions ? Personne. Donc je vous propose d'approuver les demandes de subventions déposées par les laboratoires.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

27 voix pour (unanimité)

Donc merci pour ce vote à nouveau à l'unanimité.

Et nous pouvons dans ce cas passer au point suivant à l'ordre du jour qui concerne le compte rendu et l'approbation de conventions et contrats.

VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Il y a deux points différents. Le premier point concerne les conventions et contrats qui emportent versement de subvention ou qui engagent l'université de Bourgogne fortement. Donc vous avez reçu la liste de ces conventions et contrats qui, comme vous avez pu le voir sont variés. Vous voyez que ça va de subvention de fonctionnement versée au SUAPS à des conventions de formation qui concernent différents diplômes universitaires avec des recettes associées notamment à la formation continue ou à l'apprentissage. Donc je pense que vous avez parcouru ce document et cette liste. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur ces conventions et contrats qui vous sont présentés ici. De la même manière c'est un point qu'on va revoir régulièrement en conseil d'administration.

M. Marques Rodrigues.- Bonjour, je voulais revenir sur le point de l'ASUB où il y a une subvention de 40 000 € qui leur est versée. Et donc je voudrais avoir plus de précisions, pourquoi cette somme, dans quel but elle va être utilisée, en fait ?

Mme Pucéat.- C'est laquelle ?

M. Marques Rodrigues.- Alors c'est PFVU, c'est le n° 9783 pour l'ASUB.

Mme Pucéat.- Oui d'accord, pour l'accompagnement d'étudiants dans la pratique de la compétition universitaire, c'est ça ? Effectivement 40 000 €. Je n'ai pas le détail de cette convention mais Jean-Marc je crois qu'il est possible de les consulter, c'est ça ?

M. Bourgeon.- Oui tout à fait, si des questions se posent vraiment, on peut soit revenir au prochain CA pour expliquer le contenu de la convention, soit Monsieur Marques peut venir consulter la convention. Alors actuellement c'est un peu compliqué parce qu'on n'a personne mais la convention est conservée au PFVU donc il y a la possibilité d'aller consulter sur place. Mais en ce moment c'est un peu compliqué compte tenu du contexte. Ou il peut y avoir un mail de fait à Aline Fulon qui pourra répondre sur le contenu si besoin.

Mme Pucéat.- C'est peut-être plus le contenu que réellement la convention elle-même sur lequel vous souhaitez avoir des détails ?

M. Marques Rodrigues.- Oui c'est le contenu en particulier.

Mme Pucéat.- Je le note. Je vais me renseigner pour avoir plus de détails parce qu'à l'heure actuelle je n'ai pas davantage de détails sur cette convention particulière que ce qui vous est présenté en objet et on reviendra vers vous pour vous les communiquer.

M. Crognier.- D'une manière générale, si je peux prendre la parole, ça concerne toutes les compétitions et les entraînements qui ont lieu le jeudi après-midi. Donc de mémoire il doit y avoir plus de 2000 licenciés dans le cadre du sport universitaire. J'ai oublié combien il y avait d'activités concernées, certainement beaucoup plus qu'une vingtaine et l'université de Bourgogne rayonne sur un certain nombre de disciplines en France et obtient de nombreux titres nationaux et cette subvention elle est destinée en fait au soutien de l'ensemble de ces pratiques. Ça c'est d'une manière générale. Il faut demander ensuite peut-être à d'autres collègues pour avoir des précisions beaucoup plus fines sur le nombre de pratiques concernées, les déplacements, etc., mais les bilans sont faits. Jusqu'à maintenant c'était Arnaud Dury qui gérait l'association en tant qu'enseignant. Evidemment il y a des étudiants aussi. Mais voilà les éléments un petit peu généraux pour répondre, par rapport aux informations que j'ai.

Mme Pucéat.- Merci beaucoup Lionel. Est-ce que c'est le degré d'information que vous souhaitiez ou est-ce que vous souhaitez des informations plus fines encore.

M. Marques Rodrigues.- Non c'était surtout avoir les informations principales et c'est bon. Merci beaucoup Monsieur Crognier.

M. Helleu.- Si je peux intervenir, parce que j'ai eu Samuel Pecaud sur cette question-là, c'est pour financer les déplacements sportifs dans les compétitions nationales, donc ça finance le déplacement en fait.

M. Crognier.- Et comme on obtient des qualifications de nos équipes pour des championnats nationaux, ça explique le montant qui, ramené au nombre de licenciés n'est pas si exceptionnel et qui fait l'objet d'une gestion très fine, activité par activité et c'est vrai l'université de Bourgogne est souvent titrée.

Vous savez que nous avons un pôle d'excellence des pratiques sportives et qu'à ce titre on est souvent dans les classements nationaux.

Le Président.- Je pense que la convention est consultable intégralement, si j'ai bien compris.

M. Helleu.- Oui, oui.

Le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ?
Donc si vous en êtes d'accord, on soumet ces conventions au vote.

Mme Pucéat.- Oui, donc il s'agit d'approuver les contrats et conventions qui emportent versement de subvention ou qui engagent l'université de Bourgogne et qui concernent le pôle Recherche, le PAJI, le pôle Formation et vie universitaire et également le SEFCA, tel que ça vous est présenté dans le tableau.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

27 voix pour (unanimité)

Je vous remercie à nouveau pour ce vote à l'unanimité.

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Il y a un deuxième point qui concerne le compte rendu de conventions hors subvention. Ce deuxième point ne nécessite pas de vote. C'est une liste des accords et conventions qui n'emportent pas de versement de subvention et qui ne sont pas d'ordre stratégique pour l'ensemble de l'établissement ou qui n'engagent pas fortement l'université de Bourgogne.

Donc vous avez également reçu cette liste à titre d'information. Elle comporte par exemple des avenants à différentes conventions qui impliquent un certain nombre de composantes ou de services ou bien qui portent aussi sur des actions de formation de personnels. Ce sont aussi des conventions de partenariats avec des associations ou des entreprises. Donc là, il n'y a pas de vote particulier à faire néanmoins si vous avez des questions ou des réactions sur la liste qui vous est présentée, vous pouvez réagir.

Pas de questions ou de réactions particulières sur cette liste de conventions hors subvention ? Donc s'il n'y en a pas on va passer aux questions diverses.

VIII) Questions diverses

Le Président.- Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

M. Chevalier.- Oui j'avais une question qui concerne la recherche. Il y a un certain nombre d'équipes qui travaillent sur les dossiers Equipex + qui doivent être déposés le 18 juin, de mémoire. Est-ce que Pascal peut nous faire une synthèse de ce qu'il connaît, de ce qui serait déposé au niveau de l'uB ou au niveau d'UBFC de manière à ce qu'on connaisse un peu la stratégie. Est-ce que chaque établissement dépose ? Est-ce que c'est l'UBFC qui va déposer ? Ce n'est pas très clair pour moi et je ne suis pas sûr que ce soit très clair pour la COMUE non plus.

M. Neige.- Ce n'est effectivement pas tout à fait clair pour le moment. C'est un point qui doit être abordé en conseil des membres mercredi il me semble. Pour l'instant on a un état des lieux des différents projets donc dans ce qu'on connaît, c'est une synthèse par UBFC, il y en a 9 a priori qui sont en préparation et certains ont ajouté UBFC systématiquement comme partenaire et d'autres non. Donc c'est ce point qui doit être traité mais à mon avis ce serait plutôt mieux qu'UBFC soit partenaire à chaque fois puisque c'était un petit peu ce qu'on avait convenu au démarrage. Et donc ce point va être abordé mercredi.

Donc je peux les lister.

Il y en a un qui s'appelle SmartLight, c'est de l'optique et de la photonique.

Il y a MesoNet qui est notre projet commun sur le calcul intensif.

Alors le premier, SmartLight serait en porteur UBFC avec en partenaires uB et UFC.

MesoNet donc le porteur c'est un porteur national mais uB-UFC-UBFC sont partenaires.

CALHIPSO avec porteur UBFC et c'est uB en partenaire.

F-CELT, c'est de l'astro. Pour l'instant il n'y a que l'UFC qui est impliqué donc ça sera un point à discuter.

Il y en a un qui s'appelle T-REFIMEVE, pour l'instant c'est ENSMM et UFC aussi en partenaires.

Un autre projet TIRREX sur la robotique. Là encore UFC-UNSM.

NANOFUTURE, UFC.

DurabilitHY, UFC-UTBM et puis

CONTINUUM c'est l'ENSAM de Cluny.

Voilà donc on va en discuter mercredi.

Encore une fois on pourrait proposer d'ajouter UBFC en partenaire, ça n'empêcherait en rien le déroulement des projets mais bon il faut voir avec les autres établissements membres évidemment.

M. Chevalier.- Je me permets un commentaire. Merci pour ces informations. On est quand même très axe 1 ISITE. Où sont les axes 2 et 3 et je suis surpris de l'absence totale des SHS alors que l'appel à projets ouvrait me semble-t-il assez largement et encourageait les SHS qui ne se reconnaissaient pas toujours dans ces grands projets de recherche emblématiques. Il me semblait que l'appel à projets encourageait le numérique, les SHS et des projets, on va dire génériques, d'autres disciplines. Je trouve que c'est assez déséquilibré.

M. Neige.- Alors pour les autres disciplines ce n'est pas impossible qu'il y ait des projets dont on n'ait pas encore connaissance du côté d'INRAE par exemple. Je suis presque sûr qu'il y en aura puisqu'il y avait un projet national où INRAE de Dijon sera en partenaire. Pour l'axe 3 en Santé, en revanche je n'ai pas d'informations particulières pour le moment.

Et puis pour SHS, pareil, je ne sais pas s'il y a des projets pour lesquels je ne serai pas informé.

Moi j'ai rappelé à tous les directeurs de labos et de structures fédératives, à la deuxième réunion la semaine dernière, qu'il fallait bien prévenir de leurs projets en cours pour qu'on puisse instruire ces dossiers justement et avoir une vision globale de ce qui se fait. Voilà ne n'ai pas d'autres infos pour le moment.

M. Chevalier.- Merci.

M. Ranc.- Je peux ajouter un point Monsieur le Président.

Le Président.- Bien sûr.

M. Ranc.- C'est une information qui vaut ce qu'elle vaut puisqu'elle date quand même du lancement de cet appel à projets. Nous avons alerté y compris les SHS. Alors, à l'époque mais l'info date de quelques mois maintenant, je savais qu'il y avait peut-être des réflexions au niveau des très grandes infrastructures de recherche au national pour ce qui est des SHS. Depuis je n'ai pas eu d'autres informations – dans lesquelles des collègues de Dijon pourraient être impliqués – mais depuis je n'ai pas eu d'autres infos.

Le Président.- Bien, merci pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses que les administrateurs voudraient aborder ?

Très bien, écoutez s'il n'y a pas d'autres questions diverses, je vous remercie de votre présence et de votre participation. Finalement les ordres du jour assez techniques ont épuisé plus rapidement que prévu les travaux du conseil d'administration.

De toute façon n'hésitez pas s'il y a d'autres informations qu'on peut porter à votre connaissance, à nous solliciter les uns ou les autres, bien sûr.

Intervenante.- J'aurais une question diverse, si je peux me permettre. Je n'avais pas mis mon micro donc personne ne pouvait m'entendre ? Je vous prie de m'excuser. Ça serait sur les comités de sélection. J'aurais une petite question à ce niveau-là.

Le Président.- Quelle question exactement ?

Intervenante.- Je me demandais comment l'université de Bourgogne se positionnait par rapport aux candidats qui font partie de ces comités de sélection étant donné que c'est au choix du candidat en présentiel ou en visioconférence.

Je me demandais si ça n'induisait pas une sorte d'iniquité entre les candidats qui géographiquement ne pourraient pas se déplacer et les candidats locaux qui pourraient plus facilement venir en présentiel.

Le Président.- D'iniquité, peut-être mais pas d'inégalité parce qu'en fait quand un candidat extérieur, par exemple, ne peut pas se déplacer, le fait de lui proposer un système de visioconférence est un avantage par rapport à son impossibilité de déplacement. Mais ça c'est plus de l'ordre du factuel. En ce qui concerne la réglementation en vigueur, celle de droit commun, donc celle qui ne s'applique pas lorsqu'on n'est pas en crise sanitaire, cette réglementation en vigueur envisage d'ores et déjà la possibilité d'auditionner des candidats à distance alors même que le principe est l'audition en présentiel. Donc ça c'est déjà intégré dans la réglementation applicable de droit commun. Si bien que l'auteur du décret estime d'ores et déjà qu'il n'y a pas de traitement inégalitaire entre les candidats. Et évidemment je ne suis pas l'auteur du texte, j'ai tendance à le penser aussi à partir du moment où on place le candidat

dans les mêmes conditions, l'une en présentiel, l'autre à distance c'est-à-dire qu'on lui permet d'avoir deux rapporteurs quand les autres candidats ont deux rapporteurs et qu'on lui permet de s'exprimer à peu près le même temps devant le jury et là il y a traitement égalitaire.

Ce régime-là est encore plus souple sous l'empire de l'ordonnance du 27 mars 2020 puisque l'ordonnance permet de dématérialiser, permet même d'adapter les dispositions du décret habituellement applicable. Alors a fortiori, dans ce cas-là, on peut y voir... Moi, vous le savez, j'ai diffusé un mail qui est très favorable au présentiel, j'estime que quand on recrute quelqu'un il faut le rencontrer physiquement, voilà. Alors j'ai peut-être tort, certains disent « ce n'est pas juste ». Très bien. C'est peut-être une mauvaise analyse, ce que je peux admettre. Il n'empêche que je suis favorable à ça. En même temps dans ce mail on a bien indiqué qu'à l'impossible nul n'est tenu et qu'on ne peut pas non plus se priver de bonnes candidatures au prétexte que ces candidatures seraient extérieures par exemple à l'espace Schengen et ne permettrait pas à un très bon candidat de se présenter, parce qu'il n'aura pas son visa tout simplement, de se présenter devant le jury. Et ça je trouve que c'est tout à fait dommage. C'est pourquoi le mail qu'on avait envoyé indiquait clairement qu'à partir du moment où non seulement la réglementation normale de droit commun permet d'ores et déjà la visioconférence pour auditionner des candidats dans des circonstances exceptionnelles, et bien a fortiori, aujourd'hui, dans cette période, il serait tout à fait autorisé d'auditionner des candidats à distance, sans difficulté. Soit dit en passant je crois que c'est très largement partagé partout dans les autres universités. On en a parlé en CPU, ça n'a pas soulevé de difficultés particulières, surtout pour éviter de se priver de candidats de valeur.

Intervenante.- Oui en fait les autres universités, enfin celles que je connais, ont principalement opté pour une visio générale.

Le Président.- Alors moi les retours que j'ai à la CPU, c'est très partagé. Certaines insistent sur le présentiel, d'autres permettent les deux, d'autres ont fait la bascule complète en faveur du distanciel. Cette troisième possibilité..., moi j'ai préféré l'intermédiaire c'est-à-dire le principe du présentiel avec l'exception, à l'impossible nul n'est tenu, l'exception à distance, à la fois pour les jurys et pour les candidats. L'idée étant que pour les composites ou les comités de sélection, les directeurs de comités de sélection qui souhaitent auditionner, voir les gens de visu,

en vrai, in vivo, eh bien ils puissent le faire tout de même et que dans l'hypothèse où ça ne s'avère pas possible pour des raisons techniques, pour des raisons sanitaires, pour des raisons qui tiennent à la situation exceptionnelle dans laquelle nous sommes, alors à ce moment-là le recours à la visio est tout à fait possible. Et donc, finalement notre université offre le choix des deux et très clairement, plusieurs directeurs de composante m'ont déjà assuré qu'ils procéderaient en présentiel avec les candidats parce qu'ils partagent le point de vue personnel, le mien, mais c'est le leur aussi, de la nécessité de rencontrer les gens avant de les recruter. Et de les rencontrer physiquement, dans le respect de la distanciation physique, bien sûr.

Et ça n'empêche pas d'autres de recourir à la visio. Donc je crois que c'est la souplesse qu'attendait les collègues et je pense que ça se passera tout à fait naturellement.

M. Crognier.- Monsieur le Président, on est dans les échanges à la suite des questions diverses. Vous avez donné une information sur le décès, au départ de ce conseil, d'un étudiant, le triste décès. De mon côté, je veux donner au conseil une information sur un accident cardiaque qu'un étudiant de première année STAPS a fait il y a 15 jours, à l'occasion d'un footing - ce sont les informations que nous avons - de reprise. On est très inquiet pour cet étudiant qui a été mis en coma artificiel au CHU. Pour l'instant il ne s'en sort pas. On est en contact quand même avec la famille et je vous tiendrai informés évidemment, si j'ai des informations. Un autre étudiant nous informe très régulièrement. On est assez pessimiste, je ne vous le cache pas.

En tout cas je voulais informer le conseil sur l'accident cardiaque à l'occasion d'une reprise d'activité et évidemment on est très attentif aussi à tous les protocoles que propose le ministère de la Jeunesse et des Sports concernant les règles d'or sur la santé et tous ces aspects. Alors y-a-t-il des liens entre le Covid et des accidents cardiaques, moi je ne sais pas. En tout cas on est un peu inquiets pour l'instant pour un étudiant de première année STAPS et je voulais en informer évidemment le conseil.

Le Président.- Merci Lionel pour cette triste information qui est totalement rarissime, à cet âge-là les accidents cardiaques, c'est tout à fait étonnant.

M. Crognier.- On a beaucoup aujourd'hui de morts subites sur les terrains même chez des jeunes. On en voit de plus en plus. Il y a un certain nombre de malformations qui ne sont pas détectées au départ dans les familles. Alors, évidemment on ne sait pas, on peut pas faire de supputation pour cet étudiant. En tout cas je voulais vous informer qu'il est depuis 15 jours en soins intensifs, en coma artificiel et que pour l'instant même si le cœur a pu reprendre, c'est extrêmement difficile sa situation et peut être des séquelles demain pour lui, voire plus graves.

Le Président.- Bon écoute, tu nous tiens au courant.

M. Crognier.- Je vous tiendrai au courant mais je voulais aussi en informer le conseil parce que vous avez donné au départ l'information sur le décès et qui nous invite aussi à la plus grande prudence à titre individuel évidemment.

Le Président.- J'espère que cet étudiant s'en sortira et s'en sortira sans séquelles, sans trop de séquelles. Tiens-nous au courant et puis bien sûr on réagira

au plus vite à la situation, à toute évolution de la situation. L'aurais-tu voulu aussi poser une question peut-être ou intervenir ?

M. Le Moyne.- Oui, ce n'était pas une question. Je ne sais pas si c'est très pertinent. Je voulais revenir sur les comités de sélection et un peu raconter ce qui s'est passé pour nous, très rapidement.

C'est un comité de sélection pour un poste de professeur des universités, avec six membres extérieurs puisqu'un des candidats pressenti est un membre interne, un maître de conférence de chez nous. Il se trouve que j'avais demandé à ce que le comité de sélection se tienne en visioconférence parce que les membres extérieurs étaient répartis aux quatre coins de la France et c'était vraiment compliqué. Le vice-président Monsieur Tizio m'avait communiqué l'autorisation de l'université pour tenir ce comité de sélection en visioconférence. Il se trouve qu'entre temps le candidat local a obtenu une mutation et a quitté le concours et qu'il n'y avait que deux candidats pour ce poste de professeur des universités. Donc on se retrouvait avec un candidat qui n'avait jamais visité le laboratoire, que nous n'avions jamais vu et qui était le seul candidat sur ce poste-là.

Donc nous sommes revenus sur la tenue de ce comité de sélection en visioconférence pour le tenir en présentiel parce que là il faut quand même un minimum d'entente entre le candidat, le laboratoire et la composante.

Je trouve que la flexibilité qui a été donnée sur la tenue de ce comité de sélection, elle a été tenue. Lorsque ça a été nécessaire on a pu envisager de le faire en visioconférence et lorsqu'il s'est avéré absolument nécessaire aussi de le tenir en présentiel, on va le faire ainsi. Ces comités de sélection qui ont soulevé pas mal d'échanges, de mon point de vue, s'adaptent aux circonstances très positivement. Voilà.

Le Président.- Merci Luis de ton témoignage. C'est typiquement la position pragmatique qu'on a essayé d'adopter dans le respect... Alors c'est vrai que si on promeut par exemple un collègue qu'on connaît depuis des années ou des collègues qu'on a déjà rencontrés dans le cadre de colloques, dans le cadre de travaux partagés dans des domaines de spécialité, etc., l'audition en présentiel est moins importante, moins déterminante.

En revanche quand on ne connaît pas les candidats, on recrute par exemple un jeune docteur qui vient d'être qualifié au CNU maître de conférence, il est quand même, je crois, vraiment déterminant de le rencontrer pour voir si finalement c'est un collègue avec lequel on veut travailler, échanger. Et on sait très bien que les échanges scientifiques passent beaucoup, beaucoup, aussi par des échanges personnels en réalité et que finalement les bonnes collaborations scientifiques, en général reposent sur un lien humain très fort. Mais ça moi je le partage et je l'ai éprouvé à plusieurs reprises au cours de ma carrière, très, très clairement. Mais bon c'est un positionnement mais en tout cas, voilà il n'y a pas d'enfermement, il y a un principe, le présentiel, les exceptions lorsque ce n'est pas possible et on adapte en fonction des situations. Je crois que le maître-mot de cette crise sur le coronavirus c'est l'adaptation permanente et le dialogue aussi. On voit bien, si on dialogue très très bien, on explique les choses. Eh bien oui, l'université est là pour accompagner, elle n'est pas là pour empêcher et je crois aussi que c'est une question de confiance, on se parle, on échange et on prend les décisions qui sont les mieux adaptées au

moment où on doit les prendre. Et en espérant que c'est la meilleure décision au moment où elle est appliquée, évidemment.

Est-ce qu'il y a d'autres choses, d'autres éléments ?

Écoutez, s'il n'y a pas d'autres questions diverses, encore merci beaucoup pour votre participation. Toujours à votre service, n'hésitez pas. Il y a une gouvernance qui est très à l'écoute et qui veut travailler dans la concertation et à votre disposition.

Et donc à très bientôt et j'espère que vous ne rencontrerez pas d'autres problèmes dans votre entourage et dans vos familles, liés à la crise sanitaire ou à d'autres malheurs qu'on a évoqués aujourd'hui. Portez-vous bien, à bientôt et bonne session d'évaluation qui commence demain.

Merci beaucoup à vous.

Au revoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 00

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line and a horizontal line crossing it, with a large loop on the left side.

Le Président

Vincent THOMAS